

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2454

8 octobre 2008

SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Finance Finland S.à r.l.	117747	Mourant Luxembourg S.A.	117760
Aberdeen Property Nordic Finance Norway S.à r.l.	117748	Nexus International S.A.	117754
Beim Franco	117748	Nidolux S.A.	117759
Belfolux S.à.r.l.	117746	Norbert KELLER A.G.	117750
Blue Star Invest S.A.	117751	NSS Latin America Holdings	117755
Blue Star Invest S.A.	117749	Olympia Capital Luxembourg S.A.	117761
Braci Holding S.A.	117792	Osborne & Moore S.A.	117755
Chaparro S.à r.l.	117773	Q.A.T. Investments S.A.	117754
Eugénie Patri Sébastien EPS	117760	RE German Properties Two General Partners S. à r.l.	117752
Fisogest S.A.	117760	RE German Small Properties Two General Partners S. à r.l.	117753
Fisogest S.A.	117761	Resimmob Holding S.A.	117758
Flying Group Lux S.A.	117762	Rive Gauche Finance S.A.	117758
Fondation Kannerschlass	117774	Safety International S.A.	117748
Giudice Promotions S.à r.l.	117783	Séamus Finance Int'l	117757
ICGS-Gemco S.à r.l.	117759	Serenity Group S.A.	117750
IDEC S.A. Holding	117756	SES Latin America	117754
Juvena A.G.	117760	Shark Seamaster S.A.	117759
Juvena A.G.	117761	Smarte telecom S.A.	117757
Kempf & Partner (Luxembourg) A.G.	117747	Sol & Style S.à.r.l.	117752
Kingdom Investments I (TSF)	117746	Sol & Style S.à.r.l.	117754
Libeccio Sàrl	117783	Sol & Style S.à.r.l.	117756
Lininvest S.A.	117746	Stakotra International S.A.	117761
Logisys S.A.	117759	Stratium Finance S.A.	117757
Luc-Cas Estates S.A.	117758	SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxembourg Branch	117755
M3I S.A.	117747	TCN Holding (Luxembourg) S.à.r.l.	117757
MARAN Lux	117758	Threadneedle International Property Fund	117773
MH Germany Property 28 S.à r.l.	117750	Three Arrows	117749
MH Germany Property 30 S.à r.l.	117749	Torres Vedras Holdings S.A.	117756
MH Germany Property III S.à r.l.	117753	Tretton Invest S.à r.l.	117746
MH Germany Property II S.à r.l.	117752	Vitrauto S.A.	117747
MH Germany Property I S.à r.l.	117751		
Modern Properties S.A.	117753		
Morgan Stanley Investment Funds	117751		

Lininvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 48.669.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008122724/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU07076. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Tretton Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 116.095.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2008122862/213/11.

(080142374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Belfolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 96.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2008122868/213/11.

(080142487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Kingdom Investments I (TSF), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.111.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 mars 2005, acte publié au Mémorial C no 784 du 4 août 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été enregistré à Luxembourg le 21 mai 2007 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence: LSO CE/04257, et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007 sous la référence L070066102.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Kingdom Investments I (TSF)

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008123008/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06916. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Kempf & Partner (Luxembourg) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 100.141.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 23. September 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notar

Référence de publication: 2008122912/272/12.

(080142550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

**Vitrauto S.A., Société Anonyme,
(anc. M3I S.A.).**

Siège social: L-3543 Dudelange, 24, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 125.121.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 7 août 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Capellen, le 3 septembre 2008.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2008122891/225/13.

(080142846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Aberdeen Property Nordic Finance Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borchette.
R.C.S. Luxembourg B 122.625.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 30 juillet 2008, l'associé unique de Aberdeen Property Nordic Finance Finland S.à r.l.:

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérants de la société avec effet au 1^{er} août 2008:

* Mr. Alexander Tannenbaum, avec adresse professionnelle au 28-38 Zeughausstrasse, D-50667 Cologne, Allemagne
et

* Mr. Marc Pamin, avec adresse professionnelle au 28-38 Zeughausstrasse, D-50667 Cologne, Allemagne

- prend note de la démission de Mr. Andreas Schmitz et Mr. Lars Lehmann comme gérants de la société avec effet au 1^{er} août 2008.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Mr. Alexander Tannenbaum

- Mr. Marc Pamin

- Mr. Selim Saykan.

En outre Aberdeen Property Nordic Finance Finland S.à r.l. atteste par la présente que:

- l'adresse professionnelle de son gérant SAYKAN Selim a été transférée du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg à effet du 25 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 septembre 2008.

Pour Aberdeen Property Nordic Finance Finland S.à r.l.

Selim Saykan

Référence de publication: 2008121040/9382/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06608. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Beim Franco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 31.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008122897/272/12.

(080142509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Safety International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 31.556.

Le bilan au 31/12/1995 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008122734/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03708. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080142346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Aberdeen Property Nordic Finance Norway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borchette.
R.C.S. Luxembourg B 122.631.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 30 juillet 2008, l'associé unique de Aberdeen Property Nordic Finance Norway S.à r.l.:

- décide de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérants de la société avec effet au 1^{er} août 2008:

* Mr. Alexander Tannenbaum, avec adresse professionnelle au 28-38 Zeughausstrasse, D-50667 Cologne, Allemagne
et

* Mr. Marc Pamin, avec adresse professionnelle au 28-38 Zeughausstrasse, D-50667 Cologne, Allemagne

- prend note de la démission de Mr. Andreas Schmitz et Mr. Lars Lehmann comme gérants de la société avec effet au 1^{er} août 2008.

Le conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Mr. Alexander Tannenbaum

- Mr. Marc Pamin

- Mr. Selim Saykan.

En outre Aberdeen Property Nordic Finance Norway S.à r.l. atteste par la présente que:

- l'adresse professionnelle de son gérant SAYKAN Selim a été transférée du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg à effet du 25 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 septembre 2008.

Pour Aberdeen Property Nordic Finance Norway S.à r.l.

Selim Saykan

Référence de publication: 2008121043/9382/29.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06604. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Blue Star Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 89.527.

Le bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 26.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008122995/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2008, réf. DSO-CU00143. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080143107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

MH Germany Property 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.166.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008122730/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11661. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Three Arrows, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.248.

Constituée en date du 19 octobre 1990 par-devant M^e Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C no 137 du 19 mars 1991, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros, en date du 28 novembre 2000, dont l'extrait a été publié au Mémorial C no 480 du 26 juin 2001.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour **THREE ARROWS**

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008123018/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06880. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Serenity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 143, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 127.143.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 septembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008122895/272/12.

(080142530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

MH Germany Property 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.168.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008122732/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Norbert KELLER A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 38-40, rue de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 93.108.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 18. Juni 2008

Es wurde u.a. beschlossen,

1) das Mandat des Wirtschaftsprüfers, Herrn Alain KOHNEN, Betriebsrevisor, 61, Gruuss-Strooss, in L-9991 Weiswampach, um ein Jahr zu verlängern. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 22. September 2008.

Für NORBERT KELLER A.G., Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH

Unterschrift

Référence de publication: 2008123111/667/19.

Enregistré à Diekirch, le 24 septembre 2008, réf. DSO-CU00240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080142963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Blue Star Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 89.527.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 26.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008122994/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2008, réf. DSO-CU00142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080143110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

MH Germany Property I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.555.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008122728/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 29.192.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur William Jones, ayant la fonction d'administrateur au sein de la société susmentionnée, a transféré son adresse professionnelle du 1202 - 1468 West 14th Avenue, Vancouver BC, Canada V6H 1R3, au 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Pour Morgan Stanley SICAV

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Christie Lemaire-Legrand

Référence de publication: 2008123116/13/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Sol & Style S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 110.827.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.09.08.

Signature.

Référence de publication: 2008122996/9417/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08394. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

MH Germany Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.556.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008122727/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

RE German Properties Two General Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 131.211.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance prises en date du 18 septembre 2008 au siège social de la société RE German Properties Two General Partners S.à r.l., que la décision suivante a été prise:

1. Le siège social de la société est transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 15 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE German Properties Two General Partners S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008123239/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

RE German Small Properties Two General Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.714.

Il résulte des décisions du Conseil de Gérance prises en date du 18 septembre 2008 au future siège social de la société RE German Small Properties Two General Partners S.à r.l., que la décision suivante a été prise:

1. Le siège social de la société est transféré du 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 15 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RE German Small Properties Two General Partners S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008123241/683/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07632. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080143276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Modern Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.783.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008123240/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05270. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080143034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

MH Germany Property III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.557.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de;

* Monsieur Graeme Stubbs en tant que Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- D'accepter la démission de:

* Madame Laurence Quévy en tant que Gérant B de la Société avec effet au 16 juillet 2008;

- De nommer:

* Madame Laurence Quévy, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 16 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Laurence Quévy / Patricia Schon

Gérante A / Gérante B

Référence de publication: 2008122725/9168/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11666. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080143556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Sol & Style S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 110.827.

Le bilan au 31/12/05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008122998/9417/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08391. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Nexus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 87.491.

Constituée en date du 6 mai 2002 par-devant M^e Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C n^o 1165 du 2 août 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NEXUS INTERNATIONAL S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures*

Référence de publication: 2008122999/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2008, réf. LSO-CU06868. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Q.A.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.562.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

*Martine SCHAEFFER
Notaire*

Référence de publication: 2008123090/5770/12.

(080143124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

SES Latin America, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 118.454.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 29 août 2008.

*Romain Bausch
Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2008122258/8083/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04058. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

NSS Latin America Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 101.885.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 29 août 2008.

Romain Bausch

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008122261/8083/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04055. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxembourg Branch, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 39.099.

Le bilan au 31-12-2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008122264/33/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09731. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080141750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Osborne & Moore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 25.170.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 2008 que l'Assemblée a pris entre autres, la résolution suivante:

Sixième résolution:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Le nouveau conseil d'administration a donc la teneur suivante:

Monsieur Mirko LA ROCCA, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Andrea PRENCIPE, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;

Monsieur Fabrizio PENSO, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur.

Commissaires aux comptes:

Mademoiselle Francesca DOCCHIO, avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour la société OSBORNE & MOORE S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008123114/1494/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

IDEC S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 30.124.

Décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15.05.2008

Le mandat de M. Robert Becker, conseil fiscal, né le 6 octobre 1936 à Luxembourg, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, comme administrateur, est prolongé pour une nouvelle période de six ans et ne prendra fin que lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Mme Monique Brunetti-Guillen, conseil fiscal, née le 23 mai 1974 à Differdange, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers est nommée administrateur pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014 en remplacement de M. Claude Cahen, conseil fiscal, né le 24 juillet 1935, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Mme Liette Gales, employée privée, née le 28 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers est nommée administrateur pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014 en remplacement de Mme Sylvie Molitor, employée privée, née le 27 janvier 1963 à Luxembourg, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Mme Myriam Useldinger, employée privée, née le 14 juillet 1967 à Luxembourg, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers est nommée commissaire aux comptes pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014 en remplacement de Mme Liette Gales, employée privée, né le 28 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008123140/7810/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04574. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Sol & Style S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 32, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.827.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008122997/9417/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08393. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Torres Vedras Holdings S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 44.368.

Le bilan et l'annexe au 31.12.2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2008123205/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06324. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

117757

Séamus Finance Int'l, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 100.006.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008123204/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06328. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Smartelem S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.330.

Par la présente, la société CONFIENT S.A R.L., 3, route de Holzem - L 8232 Mamer dénonce, avec effet immédiat le siège social de la société SMARTELECOM A.G.

Fait à Mamer, le 11 juillet 2005.

Signature.

Référence de publication: 2008123290/1611/11.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04955. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080143117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Stratium Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 92.248.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123202/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06342. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

TCN Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.099.

Il est à noter que l'adresse de Tyco Global Networks Ltd., associé unique de la Société est le:

96, Pitts Bay Road, Pembroke HM 08, Bermuda

Pour extrait conforme et sincère

TCN Holding (Luxembourg) Sàrl, en liquidation volontaire

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008123200/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

MARAN Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 101.464.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARAN LUX S.A.

Romain THILLENS / Nour-Eddin Nijar

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008123210/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06623. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Rive Gauche Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 51.953.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RIVE GAUCHE FINANCE S.A.

C. BLONDEAU / N-E NIJAR

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008123209/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06610. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Resimmob Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 54.295.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123212/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05387. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Luc-Cas Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 81.649.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123213/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02511. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Nidolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 124.936.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NIDOLUX S.A.

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008123208/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06630. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080143009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Shark Seamaster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 59.312.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008123214/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02516. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080143071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Logisys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 99.486.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOGISYS S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008123203/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06340. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080143019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

ICGS-Gemco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 127.668.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52856 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008123788/211/11.

(080144266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Eugénie Patri Sébastien EPS, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 94.049.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52098 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008123793/211/11.

(080143797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Juvema A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 25.578.

Le bilan au 31/12/2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008123776/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03570. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Fisogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.696.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008123773/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08417. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Mourant Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 88.409.

Extrait des décisions des associés prises en date du 25 juillet 2008

Le mandat de Mr. Ian Lambert, en tant qu'administrateur de la Société, est reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 30 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008123784/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Stakotra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 55, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 32.333.

—
Auszug aus der Sitzung des Verwaltungsrates vom 22. September 2008

Der Verwaltungsrat beschliesst den Gesellschaftssitz wie folgt zu verlegen:

Von L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal

An L-2551 Luxembourg, 55, avenue du X Septembre.

Für gleichlautenden Auszug

Fiduplan S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2008123785/752/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Fisogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 44.696.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008123774/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08416. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Juvema A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 25.578.

—
Le bilan au 31/12/2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/09/08.

Signature.

Référence de publication: 2008123777/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03569. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080144163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Olympia Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 52.789.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52967 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008123956/211/11.

(080143852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Flying Group Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, route de Trèves, Findel Airport.
R.C.S. Luxembourg B 141.715.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourth of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited company FLYING HOLDING N.V., registered at the "Banque-Carrefour des Entreprises", Belgium, under the number 875.470.035, with its registered office at B-2610 Wilrijk, Belgium, Dennenlaan 27, represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr Alain THILL, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme.

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of "Flying Group Lux S.A.".

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company, whether for its own account, on behalf of a third-party or jointly with a third party, consists of:

(a) Public (business) and private (non-commercial) transportation by air, in addition to all tangible and intangible business and services within the airtransport sector.

(b) Assisting the establishment and the development of companies.

(c) Holding tangible or intangible assets, as well as the leasing of real estate to a third party; buying, selling, exchanging, building, redesigning, maintaining and repairing, putting up for rent, taking on for rent, dividing land into plots, prospecting for and managing real estate, as well as all transactions, linked directly or indirectly to such object, though not intending to increase return on any such real estate, in addition to serving as guarantor in light of the proper implementation of commitments taken by third parties having the right of use of such real estate.

(d) Giving advice of a financial, a technical, a commercial or an administrative nature; providing assistance and services, in a broad sense of the term, with regard to finance and management, to sales, to production and to general management, whether directly or indirectly. Nonetheless, transactions reserved by law to managers of wealth and fortune, as well as to investment consultants, are prohibited within the company.

(e) The purchase by subscription, or the purchase and the management of shares, bonds, cash vouchers or other securities, of whatever form, for Luxembourg or for foreign companies, incorporated or to be formed.

(f) Assisting the formation of companies through contributions, shares or investment.

(g) Granting loans to companies or to individuals, by whatever means; in this context, the company may also serve as guarantor or give its consent, in a broad sense of the term, to carry out all commercial and financial transactions, except those reserved by law to depositary banks, to holders of short-term deposits, to savings banks, to mortgage institutions and to capitalisation entities.

(h) The fulfilment of all management and control assignments, as well as taking up mandates and terms of office.

(i) Developing, buying, selling, taking on or granting patent licences, imparting expertise and supplying similar intangible long-lasting assets.

(j) Providing management services and information technology assistance on behalf of a third party, keeping the books and monitoring accounts, even giving advice in this regard.

(k) The purchase and sale of imports and exports, the commission and representation of all types of goods; in short, a sales intermediary.

(l) The research, the development, the manufacture or the commercialisation of new products, of new technologies and of their applications.

(m) All operations having a commercial, industrial, intangible, tangible or financial character, which are directly or indirectly related or connected in terms of its object or which may benefit fulfilment thereof.

(n) The purchase, the sale, the taking on for rent, the putting up for rent, the exchange and the prospection of means of transport ((company) cars, aircraft, boats, etc.).

(o) Organising theoretical and practical courses and training sessions in relation to all abovementioned activities.

The company may be connected, via contributions, mergers, subscriptions or all other means, to entities, associations or companies, having a similar, analogous or related purpose or which are useful for the fulfilment of all or part of its object. The above enumeration not being restrictive, the company may register all documents that may contribute in whatever manner to the fulfilment of its object.

The company is able to undertake its object as much in Luxemburg as abroad, using whatever means it deems appropriate.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) divided into two thousand and five hundred (2,500) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorised capital, including the issued share capital, of the company is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) represented by five thousand (5,000) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

During a period of five (5) years from the date of the publication of these articles of association, the board of directors is generally authorised to issue shares and/or to grant options to subscribe for shares, in one or more times, with or without issue premiums, to be subscribed in cash or otherwise, to such persons and on such terms as the board of directors shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

Every time the subscribed capital is increased in accordance with the preceding paragraphs, the board of directors will take all necessary measures to amend this article to note the change and the board of directors is entitled to take or authorise the measures required to carry out or to publish such amendments in accordance with the law.

The subscribed capital and the authorised capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders taken in the manner required to amend these articles of association.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III.- Management, Management board, Supervisory board

Art. 6. The company is directed by a management board, which performs its duties overseen by a supervisory board.

The company is managed by a management board made up of at least two (2) members, who may be natural persons or legal entities.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, or if the corporate capital is less than five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-), the composition of the management board may be limited to one member until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder. In this case, the sole member exercises the powers devolving on the management board.

Members of the management board, who may or may not be shareholders, shall be appointed by the supervisory board, that controls the management board in conformity with the law and the present articles. The first members shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

Members of the management board are appointed for a period not exceeding six (6) years. Outgoing members of the management board are eligible for re-election.

Members of the management board may be removed at any time at the sole discretion of the supervisory board. The removal of a member of the management board does not, as the case may be, result in the termination of his employment contract.

The number of members of the management board and their term of office shall be fixed by the supervisory board.

Members of the management board may resign freely provided this resignation is not given at an inopportune moment or with the aim of harming the company.

In the event of a vacancy for membership of the management board, the remaining members are entitled to fill it provisionally. In this case, the supervisory board proceeds with the definitive election when it next meets. The member of the management board duly appointed completes the term of the person he replaces.

Art. 7. The management board will elect from among its members a chairman and will fix the term of his office. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

Meetings of the management board are convened by the chairman of the management board or, in case of unforeseen difficulties, by at least one-half of its members.

The meeting will be duly held without prior notice if all the members of the management board are present or duly represented. The management board meets as often as the interests of the company require at the places, dates and times stated in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication of each member of the management board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the management board.

Any member may act at any meeting of the management board by appointing in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication, another member as his proxy.

A member of the management board may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two members are present at the meeting.

Any and all members of the management board may participate in any meeting of the management board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The management board can validly deliberate and take decisions only if a majority of the members is present or represented.

All resolutions of the management board shall be taken by a majority vote of the members present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Art. 8. The management board is vested with the widest powers with respect to third parties to act in all situations on behalf of the company subject to the powers expressly allocated to the shareholders' meetings and the supervisory board by the law of 1915 on commercial companies and these articles.

The management board performs its duties overseen by the supervisory board. In particular, it must submit to the supervisory board:

- At least once a quarter a written report on the course of the company's business and its likely development,
- within three months of the end of each financial year the annual accounts, for the purposes of verification and inspection.

Art. 9. Members of the management board may divide management tasks between themselves with the authorization of the supervisory board. The management board may also give powers for specific transactions and revoke such powers at any time. On no account, however, may this division have the effect of removing from the management board its character of governing body collectively undertaking the general management of the company.

The management board may delegate the day-to-day management of the company and the representation of the company as regards this day-to-day management to one or more ad hoc agents to the exclusion of the members of the supervisory board.

Art. 10. The company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two members of the management board, or in case of sole member by his sole signature, or by the joint or single signature of any persons to whom specific signing authority has been granted by the management board, but only within the limits of such power.

Art. 11. Any litigation involving the company either as a plaintiff or as a defendant, will be handled in the name of the company by the management board. Writs for or against the company are validly executed on behalf of the company alone.

Art. 12. Members of the management board incur, by reason of their position, no personal liability for any undertaking validly given by them on behalf of the company as long as this undertaking is consistent with the articles and the applicable provisions of the law of 1915 on commercial companies.

Art. 13. The company's management by the management board is permanently overseen by a supervisory board made up of at least three (3) members, who may or may not be shareholders.

Members of the supervisory board, who may be natural persons or legal entities, are appointed by the general meeting for a maximum term of six (6) years.

Members of the supervisory board may be removed at the sole discretion of the shareholders' ordinary general meeting at any time, without notice or compensation.

The number of members of the supervisory board and their term of office shall be fixed by the shareholders' general meeting.

Art. 14. The supervisory board elects a chairman, who is a natural person, chosen from among its members and whose duties last as long as those of the supervisory board. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of the supervisory board. In his absence, the supervisory board will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

The chairman of the supervisory board is responsible for convening the supervisory board and leading its discussions.

The chairman of the supervisory board calls meetings of the supervisory board as often as necessary and at least once each quarter within fifteen (15) days of delivery of the periodic report of the management board and at the request of two (2) of its members or at the request of the management board.

The supervisory board may invite members of the management board to attend its meetings. In this case, members of the management board shall act in an advisory capacity.

The meeting will be duly held without prior notice if all the members of the supervisory board are present or duly represented.

Meetings are held at the place stated in the notice of meeting.

The notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication of each member of the supervisory board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the supervisory board.

Each member may act at any meeting of the supervisory board by appointing in writing or by fax or telegram or any other appropriate means of communication, another member as his proxy.

A member of the supervisory board may represent more than one of his colleagues provided, however, at least two members of the supervisory board attend the meeting.

Any and all members of the supervisory board may participate in any meeting of the supervisory board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The supervisory board deliberates validly only if a majority of its members are present or represented; decisions are taken by a majority vote of the members present or represented. In the event of a tie, each shareholder should nominate a mediator to negotiate the solution.

An attendance register is kept, which is signed by the members of the supervisory board attending its meetings. Each meeting gives rise to the drafting of minutes to be signed by the chairman of the meeting and all other members of the supervisory board.

Art. 15. The supervisory board permanently and by all appropriate means oversees the management carried out by the management board.

The chairman of the supervisory board or its delegated members may at any time take note of and copy documents that they deem useful to the accomplishment of their assignment.

The supervisory board gives its advance authorisation to operations fulfilled by the management board that require it.

The supervisory board may confer on one or more of its members any special mandates for one or more specific purposes.

Art. 16. The supervisory board may also give its members special mandates for specific transactions and revoke such powers at any time.

Art. 17. Members of the supervisory board are liable with respect to the company, in accordance with the ordinary law, for the performance of the mandate that they have received and for mistakes made in their supervision.

They are jointly and severally liable with respect to the company or third parties for breaches of the provisions of the law of 1915 on commercial companies or these articles.

Art. 18. No one may be a member of the management board and the supervisory board at the same time.

However, in the event of a vacancy on the management board, the supervisory board may designate one of its members to perform the duties of the member of the management board. During this period, the duties of the person in question in his capacity as member of the supervisory board shall be suspended.

Art. 19. Deliberations of the management board and the supervisory board are recorded in minutes inserted in the special registers and signed by all members of the management board and the supervisory board. Any proxies shall remain annexed thereto.

Copies or extracts of these minutes to be produced in court or elsewhere are signed by the chairman or by two other members of the management board or the supervisory board.

Art. 20. Even after their duties have ended, members of the management board and the supervisory board and any person called upon to attend meetings of these governing bodies are obliged not to disclose information in their possession on the company and whose disclosure would be likely to damage the interests of the company, to the exclusion of cases in which such disclosure is demanded or admitted by a legal or regulatory provision applicable to public limited companies (sociétés anonymes) or in the public interest.

Title IV.- Auditors

Art. 21. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 22. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in the city of Luxembourg at the place specified in the convening notices on the tenth of April at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 23. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 24. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 25. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 26. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915, and in particular with article 60bis-1, on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2008.

The first annual meeting will be held in 2009.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the two thousand and five hundred (2,500) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the two thousand and five hundred (2,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of two hundred and fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

117767

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three thousand four hundred and fifty Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of the members of the management board is fixed at two, of the members of the supervisory board is fixed at three, and the number of statutory auditor is fixed at one.

2. The following are appointed as members of the management board:

- Mr Frank Siemen WOUDEMA, company director, born on October 20, 1966, in Groningen (The Netherlands), residing at D-54439 Saarburg (Germany), Johannisborn 21.

- the public limited company VAN LOKEREN N.V., registered at the "Banque-Carrefour des Entreprises", Belgium, under the number 0464.164.695, having its registered office at B-9200 Dendermonde (Belgium), Wissenstraat 9, represented by its permanent representative Mr Johan VAN LOKEREN, born on February 19, 1962, in Sint-Niklaas (Belgium), residing at B-9111 Belsele (Belgium), Kruisstraat 170, chairman of the management board.

3. The following are appointed as members of the supervisory board:

- Mr Bernard VAN MILDEERS, company director, born on February 19, 1959, in Turnhout (Belgium), residing at B-2610 Wilrijk (Belgium), Dennenlaan 27, chairman of the supervisory board.

- the public limited company FLYING HOLDING N.V., registered at the "Banque-Carrefour des Entreprises", Belgium, under the number 875.470.035, having its registered office B-2610 Wilrijk (Belgium), Dennenlaan 27, represented by its permanent representative Mr Bernard VAN MILDEERS, company director, born on February 19, 1959 in Turnhout (Belgium), residing at B-2610 Wilrijk (Belgium), Dennenlaan 27.

- Mr Gérard MATHEIS, company director, born on December 4, 1962, in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company Kohnen et Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, having its registered office at L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

5. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

6. The registered office of the company is established at L-1110 Luxembourg, route de Trèves, Findel Airport, Porte 2.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme FLYING HOLDING N.V., enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, Belgique, sous le numéro 875.470.035, avec siège social à B-2610 Wilrijk, Belgique, Dennenlaan 27, représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre 1^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Flying Group Lux S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, pour son propre compte, pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers:

(a) le transport aérien public (commercial) et privé (non commercial) ainsi que toutes les activités et services corporels et incorporels dans le secteur du transport aérien;

(b) la contribution à l'établissement et au développement d'entreprises;

(c) la gestion d'un patrimoine immobilier ou mobilier et la location-financement de biens immobiliers à des tiers; acheter, vendre, échanger, faire construire, faire transformer, entretenir, donner en location, prendre en location, lotir, prospecter et exploiter des biens immobiliers, ainsi que toutes opérations directement ou indirectement en rapport avec cet objet et qui sont de nature à favoriser le rendement des biens immobiliers, ainsi que se porter garant pour le bon déroulement d'engagements pris par des tierces personnes qui auraient la jouissance de ces biens immobiliers;

(d) donner des conseils à caractère financier, technique, commercial ou administratif; au sens le plus large, fournir une assistance et des services, directement ou indirectement sur le plan de l'administration et des finances, de la vente, de la production et de l'administration générale. Les opérations qui sont réservées par la loi aux gestionnaires de fortune et aux conseillers en placements sont interdites à la société;

(e) l'acquisition par souscription ou l'achat et la gestion d'actions, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs mobilières, de quelque forme que ce soit, de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, existantes ou à constituer;

(f) favoriser la constitution de sociétés par apport, participations ou investissement;

(g) consentir des prêts à des sociétés ou à des particuliers, sous quelque forme que ce soit; dans ce cadre, elle peut aussi se porter garante ou donner son aval, au sens le plus large, effectuer toutes opérations commerciales et financières, sauf celles qui sont réservées par la loi aux banques de dépôt, aux détenteurs de dépôts à court terme, aux caisses d'épargne, aux sociétés d'hypothèques et aux entreprises de capitalisation;

(h) l'exercice de toutes missions d'administration et de contrôle, l'exercice de mandats et de fonctions;

(i) développer, acheter, vendre, prendre ou donner en licence des brevets, du savoir-faire et des actifs durables incorporels similaires.

h) Fournir des prestations administratives et des services informatiques pour le compte de tiers, tenir et assurer le suivi de comptabilités, de même que donner des conseils à ce sujet;

(j) l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, la commission et la représentation de quelque bien que ce soit, en bref intermédiaire de commerce;

(k) l'étude, le développement, la fabrication ou la commercialisation de nouveaux produits, de nouvelles technologies et de leurs applications;

(l) toutes les opérations à caractère commercial, industriel, immobilier, mobilier ou financier qui sont directement ou indirectement apparentés ou connexes relativement à son objet ou qui peuvent en favoriser la réalisation.

(m) l'achat, la vente, la prise en location, la mise en location, l'échange et la prospection de moyens de transport (voitures (de société), aéronefs, bateaux, etc.);

(n) donner des formations et entraînements théoriques et pratiques relativement à toutes les activités décrites ci-dessus;

Elle peut être associée par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière, dans les entreprises, associations ou sociétés, qui ont un objet similaire, analogue ou apparenté ou qui sont utiles à la réalisation de tout ou partie de son objet. L'énumération précitée n'est pas restrictive, de sorte que la société peut poser tous les actes qui peuvent contribuer de quelque manière que ce soit à la réalisation de son objet.

La société peut réaliser son objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, de toutes les manières qu'elle estime les plus appropriées.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé, incluant le capital émis, de la société est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Pendant une période de cinq (5) années à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est généralement autorisé à émettre des actions et/ou à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, en une ou plusieurs fois, avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces ou en nature, aux personnes et aux conditions que

le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Chaque fois que le capital souscrit est augmenté, conformément aux articles précédents, le conseil d'administration prendra toutes les dispositions nécessaires afin de modifier les présents statuts afin d'y intégrer cette modification. De plus, le conseil d'administration est compétent pour prendre ou autoriser les mesures requises à la mise en œuvre ou à la publication d'une telle modification, conformément aux dispositions légales.

Le capital social souscrit de la société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires suivant les formes requises pour modifier les présents statuts.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration, Directoire, Conseil de surveillance

Art. 6. La société est dirigée par un directoire, qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

La société est dirigée par un directoire d'au moins deux (2) membres, personnes physiques ou personnes morales.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, ou si le montant du capital social est inférieur à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), la composition du directoire peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé. Dans ce cas, le membre unique exerce les pouvoirs dévolus au directoire.

Les membres du directoire, actionnaires ou non, sont nommés par le conseil de surveillance, qui exercera le contrôle du directoire conformément à la loi et aux présentes stipulations statutaires. Les premiers membres seront nommés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Les membres du directoire sont nommés pour une période maximum de six (6) ans. Les membres sortants du directoire sont rééligibles.

Tout membre du directoire est révocable à la seule discrétion du conseil de surveillance, sans préavis. La révocation d'un membre du directoire n'entraîne pas le licenciement de celui-ci, s'il est également salarié de la société.

Le nombre de membres du directoire ainsi que la durée de leur mandat est fixée par le conseil de surveillance.

Les membres du directoire peuvent démissionner librement sous réserve que cette démission ne soit pas donnée à contretemps ou dans l'intention de nuire à la société.

En cas de vacance d'une place de membre du directoire, les membres restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, le conseil de surveillance procède, lors de la première réunion à l'élection définitive. Le membre du directoire ainsi élu termine le mandat de la personne qu'il remplace.

Art. 7. Le directoire élit un président parmi ses membres et fixe le terme de son mandat. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Les réunions du directoire sont convoquées par le président du directoire ou, en cas de difficultés imprévues, par la moitié au moins de ses membres.

Les réunions du directoire seront valablement tenues sans convocation si tous les membres du directoire sont présents ou dûment représentés. Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et aux lieu, place et heure spécifiés dans les convocations.

Il peut être renoncé aux formalités de convocation par écrit ou par fax, télégramme ou tout autre moyen de communication approprié. Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les assemblées tenues en temps et lieu spécifiés dans un programme prévu adopté par résolution du directoire.

Tout membre du directoire peut agir à toute réunion du directoire en désignant par fax ou par écrit ou tout autre moyen de communication un autre membre du directoire comme son mandataire.

Tout membre du directoire peut représenter plus d'un de ses collègues à condition que deux membres au moins soient présents à la réunion.

Tout membre du Directoire peut participer à la réunion du directoire par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion du directoire par ces moyens équivaut à la participation en personne à ces réunions.

Le directoire peut ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des membres sont présents ou représentés.

Toutes les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la société sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts.

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance. Il doit notamment présenter au conseil de surveillance:

- une fois par trimestre au moins un rapport écrit sur la marche des affaires sociales et leur évolution prévisible;
- dans les trois mois de clôture de chaque exercice les comptes annuels, aux fins de vérification et de contrôle.

Art. 9. Les membres du directoire pourront répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du conseil de surveillance. Le directoire peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment. En aucun cas, cependant, cette répartition ne pourra avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction générale de la société.

Le directoire peut déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs mandataires ad hoc, à l'exclusion des membres du conseil de surveillance.

Art. 10. La société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux membres du directoire, ou dans le cas où il y aurait un seul membre du directoire par sa seule signature, ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le directoire et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. Le directoire représente la société à l'égard des tiers en justice, soit en demandant, soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 12. Les membres du directoire ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 13. Le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire est exercé par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non.

Les membres du conseil de surveillance, personnes physiques ou personnes morales, sont nommés par l'assemblée générale, pour une durée de six (6) ans maximum.

Les membres du conseil de surveillance sont révocables à la seule discrétion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tout moment, sans préavis ni indemnité.

Le nombre de membres du conseil de surveillance ainsi que la durée de leur mandat seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Le conseil de surveillance élit un président, personne physique, choisi parmi ses membres et dont les fonctions durent aussi longtemps que celles du conseil de surveillance. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le président du conseil de surveillance présidera toutes les réunions du conseil de surveillance. En son absence, le conseil de surveillance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Le président du conseil de surveillance est chargé de convoquer le conseil de surveillance et d'en diriger les débats.

Le président du conseil de surveillance réunit le conseil de surveillance aussi souvent qu'il est nécessaire et au moins une fois chaque trimestre dans les quinze (15) jours qui suivent la remise du rapport périodique du directoire ainsi que sur demande de deux (2) de ses membres ou du directoire.

Le conseil de surveillance pourra inviter les membres du directoire à assister à ses réunions. Dans ce cas, les membres du directoire auront une voix consultative.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de surveillance sont présents ou dûment représentés.

Les réunions sont tenues au lieu indiqué dans les convocations.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de surveillance donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication appropriée. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de surveillance.

Chaque membre du conseil de surveillance peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre conseiller par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un membre du conseil de surveillance peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux membres du conseil de surveillance participent à la réunion.

Tout membre du conseil de surveillance peut participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de surveillance ne délibère valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, chaque actionnaire nommera un médiateur afin de négocier la solution.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil de surveillance participant à la séance du conseil. Chaque séance donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal revêtu de la signature du président de séance et de tous les membres du conseil de surveillance.

Art. 15. Le conseil de surveillance assure en permanence et par tous les moyens appropriés le contrôle de la gestion effectuée par le directoire.

Le président du conseil de surveillance ou ses membres délégués peuvent à tout moment prendre connaissance et copie des documents qu'ils estiment utiles à l'accomplissement de leur mission.

Le conseil de surveillance donne son autorisation préalable aux opérations accomplies par le directoire, qui le nécessitent.

Le conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 16. Le conseil de surveillance peut par ailleurs donner à ses membres des mandats spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Art. 17. Les membres du conseil de surveillance sont responsables envers la société, conformément au droit commun, de l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et des fautes commises dans leur surveillance.

Ils sont solidairement responsables envers la société ou les tiers des infractions aux dispositions de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales ou des présents statuts.

Art. 18. Nul ne peut être simultanément membre du directoire et du conseil de surveillance.

Toutefois, en cas de vacance au sein du directoire, le conseil de surveillance peut désigner l'un de ses membres pour exercer les fonctions de membre du directoire. Au cours de cette période, les fonctions de l'intéressé en sa qualité de membre du conseil de surveillance seront suspendues.

Art. 19. Les délibérations du directoire et du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par tous les membres du directoire et du conseil de surveillance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres membres du directoire ou du conseil de surveillance.

Art. 20. Même après cessation de leurs fonctions, les membres du directoire et du conseil de surveillance, ainsi que toute personne ayant été appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer les informations dont ils disposent sur la société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Titre IV.- Revision des comptes

Art. 21. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dix avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 25. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 26. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915, et en particulier à l'article 60bis-1, sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les deux mille cinq cents (2.500) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ trois mille quatre cent cinquante Euros.

Décisions de l'associée unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des membres du directoire est fixé à deux, le nombre des membres du conseil de surveillance et fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés membres du directoire:

- Monsieur Frank Siemen WOUDEMA, administrateur de sociétés, né le 20 octobre 1966, à Groningen (Pays-Bas), demeurant à D-54439 Saarburg (Allemagne), Johannisborn 21.

- La société anonyme VAN LOKEREN N.V., enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, Belgique, sous le numéro 0464,164.695, ayant son siège social à B-9200 Dendermonde (Belgique), Wissenstraat 9, représentée par son représentant permanent Monsieur Johan VAN LOKEREN, né le 19 février 1962, à Sint-Niklaas (Belgique), demeurant à B-9111 Belsele (Belgique), Kruisstraat 170, président du directoire.

3. Sont nommés membres du conseil de surveillance:

- Monsieur Bernard VAN MILDERS, administrateur de sociétés, né le 19 février 1959, à Turnhout (Belgique), demeurant à B-2610 Wilrijk (Belgique), Dennenlaan 27, président du conseil de surveillance.

- La société anonyme FLYING HOLDING N.V., enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, Belgique, sous le numéro 875.470.035, avec siège social à B-2610 Wilrijk, Belgique, Dennenlaan 27, représentée par son représentant permanent Monsieur Bernard VAN MILDERS, administrateur de sociétés, né le 19 février 1959, à Turnhout (Belgium), demeurant à B-2610 Wilrijk (Belgique), Dennenlaan 27.

- Monsieur Gérard MATHEIS, administrateur de sociétés, né le 4 décembre 1962, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée Kohnen et Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

5. Le mandat des membres du directoire, des membres du conseil de surveillance et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2014.

6. Le siège social de la société est établi à L-1110 Luxembourg, route de Trèves, Findel Airport, Porte 2.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 septembre 2008, Relation GRE/2008/3696. — Reçu mille deux cent cinquante euros 0,50%= 1250 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008122419/231/628.

(080142658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Threadneedle International Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.741.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration de la Société, tenue en date du 27 novembre 2007 que:

- le conseil d'administration de la Société accepte la démission de Monsieur Michael Franzky et de Monsieur Marc Schammo avec effet immédiat.

- le conseil d'administration de la Société a décidé de coopter Monsieur Prosper van Zanten, né le 23 janvier 1975 à Amsterdam, Pays-Bas ayant son adresse au 37 Buziaulaan, 1948 AJ, Beverwijk, Pays-Bas, et Monsieur Daniel Laurencin, né le 8 octobre 1969 à Bastogne, Belgique ayant son adresse au rue de Notre Dame des Champs 4, 6741 Vance, Belgique en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008123565/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06387. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Chaparro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2544 Luxembourg, 53, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 93.560.

—
Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008123006/4633/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08429. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Fondation Kannerschlass, Fondation.

R.C.S. Luxembourg G 47.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2007

Rapport du commissaire

En exécution du mandat de Commissaire nous confié en date du 17 mars 2008 nous avons contrôlé les livres et pièces comptables de la Fondation Kannerschlass (Etablissement d'utilité publique) pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2007.

Nous avons effectué notre mission de surveillance sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915 et de l'article 10 de vos statuts n'imposant pas aux Commissaires de former une opinion sur les états financiers. Dès lors, notre contrôle ne constitue ni une révision des comptes sociaux au sens de la loi du 28 juin 1984 et en accord avec les Normes Internationales de Révision, ni un examen limité en conformité avec la norme ISRE 2400 (précédemment ISA 910).

Les comptes sociaux de la fondation qui relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration, arrêtés au 31 décembre 2007, clôturent avec un total du bilan de EUR 1.927.494,48 et un profit de EUR 78.091,94.

Nos contrôles nous ont permis de constater que la comptabilité a été tenue de façon correcte et que les chiffres des états financiers sont en concordance avec les livres et les pièces comptables qui nous ont été soumis.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

PKF ABAX Audit

Commissaire

Ronald Weber / Tom Pfeiffer

Associé / Associé

BILAN DE LA FONDATION KANNERSCHLASS (ETABLISSEMENT D'UTILITE PUBLIQUE) AU 31 DECEMBRE 2007

	Val. brute.	Corr. valeur	31.12.2007	31.12.2006
A. ACTIF IMMOBILISE				
1. Immobilisations incorporelles				
2. Immobilisations corporelles	152.404,37	134.882,97	17.521,40	16.037,21
Total (A)	152.404,37	134.882,97	17.521,40	16.037,21
B. ACTIF CIRCULANT				
1. Créances				
- Echéance inférieure à un an	402.479,60	3.062,44	399.417,16	192.226,10
- Echéance supérieure à un an				
2. Valeurs mobilières	331.936,00		331.936,00	331.936,00
3. Avoirs en banque, avoirs en compte	1.162.281,29		1.162.281,29	1.088.635,32
Total (B)	1.896.696,89	3.062,44	1.893.634,45	1.612.797,42
C. COMPTES DE REGULARISATION	16.338,63		16.338,63	18.080,90
TOTAL (A+B+C+D)			1.927.494,48	1.646.915,53
			31.12.2007	31.12.2006
A. SITUATION NETTE				
1. Apport initial			131.383,57	131.383,57
2. Excédent (+) déficit (-) au 1 ^{er} janvier			856.927,17	821.526,34
3. Résultat de l'exercice			78.091,94	35.400,83
Total (A)			1.066.402,68	988.310,74
B. PROV. POUR RISQUES & CHARGES			--	--
C. DETTES				
- Echéance inférieure à un an			860.348,79	657.017,20
- Echéance supérieure à un an				
Total (C)			860.348,79	657.017,20

D. COMPTES DE REGULARISATION	743,01	1.587,59
TOTAL (A+B+C+D+E)	1.927.494,18	1.646.915,53

Fondation Kannerschlass
KMIOTEK Christian
Président

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2007

CHARGES	31.12.2007	31.12.2006
1. Charges brutes	467.806,13	451.384,69
2. Frais de personnel		
a) Salaires et traitements	2.892.669,39	2.779.819,86
b) Charges sociales	363.650,72	341.572,54
3. Corrections de valeur		
a) sur immob. corporelles et incorporelles	2.081,46	6.505,04
b) sur élément d'actif circulant		
4. Autres charges d'exploitation	,03	49,78
5. Correction de valeur sur immob. financières		
6. Intérêts et charges assimilées	10.402,56	4.095,80
7. Résultat provenant des activités ordinaires	71.149,65	36.231,11
8. Charges exceptionnelles	1.441,47	13.777,92
9. Excédent de l'exercice	78.891,94	35.400,83
Total	3.816.143,70	3.632.606,46
PRODUITS	31.12.2007	31.12.2006
1. Produits bruts	3.755.640,53	3.592.243,82
2. Produits provenant de valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
3. Autres intérêts et produits assimilés	52.119,41	27.415,00
4. Résultat provenant des activités ordinaires	--	--
5. Produits exceptionnels	8.383,76	12.947,64
6. Déficit de l'exercice	--	--
Total	3.816.143,70	3.632.606,46

Fondation Kannerschlass
KMIOTEK Christian
Président

DETAILS RELATIFS AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2007

	31.12.2007	31.12.2006
A) ACTIF IMMOBILISE		
1) Immobilisations corporelles (voir tableau d'amortissement)		
Installations générales, agencement, aménagement	226.865,41	223.888,86
- amortissement	(223.403,56)	(209.087,20)
Lingerie	1.817,45	1.817,45
- amortissement	(1.817,45)	(1.817,45)
Installations techniques et machines	37.804,53	37.804,53
- amortissement	(37.804,53)	(37.804,53)
Matériel de transport	41.963,81	41.963,81
- amortissement	(36.811,45)	(37.574,89)
Matériel de bureau et mat. informatique	38.665,40	38.076,30
- amortissement	(36.718,88)	(36.178,94)
Matériel électroménager	2.977,62	2.977,62
- amortissement	(2.977,62)	(3.416,88)
Matériel de cuisine	3.257,93	3.257,93
- amortissement	(3.257,93)	(3.257,93)
Mobilier	28.667,91	28.667,91
- amortissement	(21.924,43)	(20.489,72)

Matériel divers	4.023,96	4.023,96
- amortissement	(3.806,77)	(4.387,93)
Subsides	(233.639,65)	(233.639,65)
- amortissement	233.639,65	221.213,96
	<u>17.521,40</u>	<u>16.037,21</u>
B) ACTIF CIRCULANT		
1) Autres immobilisations financières		
Autres titres	199.936,00	199.936,00
BCEE dépôt titres IBAN LU57 0017 0198 1700 0000	132.000,00	132.000,00
	<u>331.936,00</u>	<u>331.936,00</u>
2) Créances - Echéance < 1 an		
Clients	82.096,48	65.255,90
Clients douteux	3.062,44	3.912,44
Correction de valeur sur clients douteux	(3.062,44)	(3.912,44)
Produits à recevoir		
Remboursement solde décompte Mifa	283.349,75	121.802,91
Remboursement solde S/F- Active Compagnie	80,22	--
Indemnités pécuniaires ouvriers	--	1.537,29
Participation Ville de Luxembourg	15.536,44	--
Subvention sur investissement	3.000,00	--
Intérêts à recevoir sur comptes bancaires	5.069,27	--
Intérêts à recevoir sur obligations	10.285,00	3.630,00
	<u>317.320,68</u>	<u>126.970,20</u>
Total 2)	731.353,16	524.162,10
3) Avoirs en banque, en caisse		
BCEE cautions IBAN LU40 0019 1155 4734 8000	592,01	588,71
BCEE terme IBAN LU96 0019 1321 3555 6000	153.498,51	148.520,20
BCEE terme IBAN LU69 0019 1521 4089 1000	196.150,37	189.214,64
BCEE terme IBAN LU92 0019 1021 0375 7000	352.979,39	340.468,93
BCEE terme IBAN LU57 0019 0051 8603 4000	10.725,01	11.245,73
BCEE terme IBAN LU95 0019 0151 8859 30(CERES	131.211,54	71.475,00
DEXIA terme IBAN LU42 0024 1735 3392 2300	211.210,69	203.546,62
BCEE IBAN LU23 0019 6503 6853 7000 Logement pour familles	21.836,85	13.559,53
BCEE IBAN LU14 0019 6503 6852 3000 Pension de Jeunesse Bertchen	1.756,05	1.557,10
BCEE IBAN LU58 0019 5000 2501 5000 Foyer Janosch	1.314,88	1.690,44
BCEE IBAN LU67 0019 5000 2502 9000 Kannerhaus Tikkun	1.025,29	1.186,47
BCEE IBAN LU23 0019 5000 2503 6000 Foyer Demian	1.841,66	1.368,20
BCEE IBAN LU76 0019 5000 2504 3000 Foyer Jacoby	1.307,19	1.367,31
BCEE IBAN LU58 0019 5000 0736 1000 C.Thérap."La Passerelle"	1.590,32	1.923,37
BCEE IBAN LU84 0019 5000 2294 3000 Service Pamo	474,37	279,34
BCEE épargne IBAN LU65 0019 4112 4562 5000 Kannerhaus Tikkun	382,54	370,68
BCEE épargne IBAN LU74 0019 4112 4563 9000 Foyer Janosch	634,93	615,25
BCEE épargne IBAN LU30 0019 4112 4564 6000 Foyer Demian	322,23	312,24
BCEE épargne IBAN LU83 0019 4112 4565 3000 Service Pamo	3.464,64	3.357,24
BCEE épargne IBAN LU04 0019 2712 8612 7000 Logement p.Familles	36.791,02	35.738,58
BCEE épargne IBAN LU39 0019 4112 4566 0000 Foyer Jacoby	1.364,91	767,53
BCEE épargne IBAN LU62 0019 4112 6576 4000 C.Th. "La Passerelle"	2.091,78	2.026,95
BCEE IBAN LU25 0019 1555 7052 7000	--	--
C.C.P. IBAN LU52 1111 0051 5211 0000	3.856,56	8.062,44
C.C.P. CERES IBAN LU52 1111 2300 9511 0000	19.118,94	44.254,05
Caisse	2.347,24	510,07
Caisse foyers, atelier, ménagère, ES Lux	4.392,37	4.628,70
	<u>1.162.281,29</u>	<u>1.088.635,32</u>
Total 3)	1.893.634,45	1.612.797,42
Total Actif circulant:		

C) COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance	15.739,04	16.569,17
Comptes transitoires		
Foyer Jacoby	28,40	10,05
Foyer Demian	571,19	1.090,21
Pension d. Jeunesse Bertchen	--	91,45
C.Thérap. "La Passerelle"	--	7,70
Avances Log.pour familles	--	40,20
Avances Kannerhaus Tikkun	--	31,40
Intérêts bancaires à recevoir	--	240,72
	<u>16.338,63</u>	<u>18.080,90</u>
Total de l'actif	1.927.494,48	1.646.915,53

A) CAPITAUX PROPRES

1) Apport initial	131.383,57	131.383,57
2) Excédents au 1 ^{er} janvier 2007	856.927,17	821.526,34
3) Résultat de l'exercice	78.091,94	35.400,83
	<u>1.066.402,68</u>	<u>988.310,74</u>

B) DETTES

1) Dettes - Echéance < 1 an		
Fournisseurs	13.471,67	8.374,08
Dépôts et cautionnements reçus	627,96	577,96
Factures à recevoir	4.125,00	4.125,00
	<u>18.224,63</u>	<u>13.077,04</u>
Dettes diverses		
Impôt sur salaires	75.380,29	735,75
Caisse d'affiliat. à la sécurité soc, chambre de travail, EP	103.709,37	101.850,67
Rémunérations à payer	1.734,21	--
AVI, livrets	6.387,27	4.031,66
	<u>187.211,14</u>	<u>106.618,08</u>
Dette envers un établissement de crédit		
BCEE LU35 0019 5000 2188 6000	654.913,02	537.322,08
	<u>654.913,02</u>	<u>537.322,08</u>
Total 1)	860.348,79	657.017,20

C) COMPTES DE REGULARISATION

Comptes transitoires		
Produits constatés d'avance	120,00	--
Foyer Janosch	569,60	1.587,59
Avances PJ Bertchen	53,41	
	<u>743,01</u>	<u>1.587,59</u>
Total du passif	1.927.494,48	1.646.915,53

1) Charges

Frais de fonctionnement, installations techniques	8.205,18	6.410,40
Frais Logement pour familles	15.999,05	18.428,87
Frais divers Pamo	17.964,01	17.436,68
Entretien buanderie	8.212,21	9.084,22
Entretien et réparations (frais fonds spécial Mifa A)	--	1.407,27
Entretien et réparations (frais fonds spécial Mifa B)	813,74	--
Frais d'équipement petites acquisitions	11.357,58	15.052,04
Projets nouveaux	--	6.676,40
Alimentation	80.503,25	81.031,89
Argent de poche	4.204,75	4.331,02
Indemnités de jeunes	436,25	64,00
Loisirs fondation + foyers	21.262,62	21.122,32
Frais d'école	3.771,21	3.642,68

Frais d'autos et de transport	28.019,54	22.488,96
Frais d'administration	17.363,25	12.128,94
Frais téléphoniques	11.812,53	12.573,23
Frais postaux	2.587,20	2.991,23
Assurances et taxes	17.211,52	16.542,87
Annonces et insertions	5.612,83	4.747,79
Acquisitions < 867,62 EUR	16.195,44	15.900,09
Electricité, gaz, eau, combustible	40.205,02	33.221,80
Lingerie et habillement	8.414,14	8.763,84
Frais médicaux	8.427,94	6.651,17
Spécialisation du personnel et formations	492,50	2.725,00
Cours d'appui	7.645,05	7.759,14
Dépenses fondation	23.255,64	21.778,90
Masse d'habillement	743,68	743,68
Impôt s/maladie	51,90	909,77
Frais EGCA	125,68	--
Congé éducation	1.396,57	1.822,27
	<u>362.290,28</u>	<u>356.436,47</u>
Rétribution de tiers		
Indemnités EMPPS	5.070,00	7.330,00
Honoraires Commissaire aux comptes	4.125,00	4.125,00
	<u>9.195,00</u>	<u>11.455,00</u>
Frais de séminaires et organisations diverses		
Eltereschoul, frais divers	28.974,05	36.398,43
Frais divers Ceres	1.919,42	728,81
Frais divers Eltereschoul Luxembourg	13.132,24	1.062,54
Frais IFS Familientherapie	20.329,00	24.921,25
Aufbauausbildung Familientherapie	9.580,50	--
Familientherapie Luxembourg	2.820,00	--
Frais Clownpädagogik 2	14.035,90	13.455,10
Divers séminaires	5.529,74	6.678,09
	<u>96.320,85</u>	<u>83.244,22</u>
Autres frais		
Frais payés s/livret	--	249,00
	<u>--</u>	<u>249,00</u>
Total 1)	467.806,13	451.384,69
2) Frais de personnel		
Rémunérations employés	2.658.538,55	2.516.838,97
Rémunérations ouvriers	234.130,84	262.980,89
Indemnités pécuniaires ouvriers	8.333,13	--
Charges sociales	355.317,59	341.572,54
Total 2)	<u>3.256.320,11</u>	<u>3.121.392,40</u>
3) Corrections de valeur		
Sur frais d'établissement et immob. corporelles et incorporelles	2.081,46	6.505,04
Total 3)	<u>2.081,46</u>	<u>6.505,04</u>
4) Autres charges d'exploitation		
Différence de paiement en euro, caisses	0,03	0,20
Régularisation et ajustem. frais de gestion	--	49,58
Total 4)	<u>,03</u>	<u>49,78</u>
5) Intérêts et charges assimilées		
Frais bancaires	10.402,56	4.095,80
Total 5)	<u>10.402,56</u>	<u>4.095,80</u>
6) Charges exceptionnelles		
Régularisation exercices antérieurs	1.441,47	7.390,25

Créances irrécouvrables	-,-	6.387,67
Total 6)	1.441,47	13.777,92
7) Excédent de l'exercice	78.091,94	35.400,83
Total des charges	3.816.143,70	3.632.606,46
1) Recettes		
Domicile secours	126.311,20	139.830,09
Participations parents	44.522,81	44.879,53
Participations pensionnaires	4.038,13	5.577,77
Allocations familiales	88.937,00	102.439,02
Avi et Fns	4.711,31	5.586,45
Ventes articles Kannerschlass	200,00	360,00
Recettes logement pour familles	24.211,58	19.802,79
Recettes familles Pamo	943,00	100,00
Recettes loyers, repas personnel	100,00	210,00
Dons	22.146,55	40.938,74
Dons Eltereschoul	1.730,00	300,00
Remboursements Egca	11.000,58	9.232,41
Remboursements pécuniaires ouvriers	-,-	1.470,34
Remboursements pécuniaires p. raisons familiales	140,64	(81,59)
Indemnité mise au travail	22.845,08	32.709,24
Participations de l'Etat	3.201.526,53	3.043.370,19
Congés éducatif, sportif	3.844,94	1.692,77
Recettes fondation diverses	2.500,00	75,20
Vente livres, articles rédigés	75,00	20,00
Remboursement fonds spécial Mifa A	1.407,27	473,04
Remboursement fonds spécial Mifa B	813,74	-,-
Produits de séminaires	14.858,70	11.667,75
Eltereschoul, recettes	8.504,64	8.700,00
Recettes IFS, Familientherapie	52.075,00	48.699,00
Recettes IFS, Familienberater	860,00	38.525,00
Recettes Clownpädagogik 1+2	6.200,00	16.300,00
Recettes Aufbauausbildung z.Familienth.	17.705,00	1.545,00
Produits d'honoraires p.consultat., supervisions	5.010,23	4.170,00
Supervisions, consultations, Cercle étude	8.725,52	4.991,47
Produits de gestion, rembours. frais de livrets	69,08	849,61
Triple P, recettes, vente livres	4.330,00	7.570,00
Triple PES LUX	2.230,00	120,00
Recettes ES LUX divers	2.805,00	120,00
Participation Ville de Luxembourg ESLUX	70.262,00	-,-
Total 1)	3.755.640,53	3.592.243,82
2) Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts sur obligations	6.655,00	221,44
Intérêts sur livrets	1.291,38	161,18
Intérêts sur livret logement pour Familles	-,-	678,34
Intérêts créditeurs sur c/c	856,45	1.077,42
Intérêts créditeurs sur c/terme	31.563,75	18.416,40
Intérêts créditeurs sur c/c logement pour Familles	183,64	94,21
Intérêts créditeurs sur c/terme Ceres	4.073,94	1.475,00
Intérêts s/dépôt titres	7.495,25	5.291,01
Total 2)	52.119,41	27.415,00
3) Produits exceptionnels		
Produit s/cession mat. de transport	-,-	300,00
Régularisation exercices antérieurs	7.533,76	8.059,81
Reprise sur provisions pour créances douteuses	850,00	4.587,83

Total 3)	8.383,76	12.947,64
4) Déficit de l'exercice	-,-	-,-
Total des produits	3.816.143,70	3.632.606,46

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2007

1. Généralités. La FONDATION KANNERSCHLASS a été constituée sous la dénomination FOYER POUR ENFANTS KANNERSCHLASS SUESSEM A.s.b.l. en date du 10 octobre 1980.

La fondation a pour objet la gestion et le développement de structures d'aide, de conseil, de guidance et de prises en charge pour enfants, adolescents et adultes qui se trouvent dans une situation de nécessité sociale, éducative ou psychique.

La fondation a pour mission d'assurer avec l'aide de professionnels un encadrement social, éducatif, psychologique et psychothérapeutique.

Pour ce faire, la fondation peut notamment gérer des centres d'accueil, des pensions de jeunesse, des foyers de jour, des centres thérapeutiques, des services de consultation ou de suivi éducatif, ainsi que toutes autres structures aptes à réaliser les objectifs de la fondation. De façon générale, la fondation a pour but de développer un climat propice à la création de structures sociales favorables à l'épanouissement des personnes défavorisées.

Les professionnels, les administrateurs et administrateurs-délégués exercent leurs fonctions dans une attitude de respect des droits des personnes qu'ils ont en charge, en étroite collaboration avec les familles, les autorités de tutelle ainsi qu'avec toutes autres autorités ou institutions compétentes. Ils assurent leur tâche en respectant les règles déontologiques liées à l'exercice de leur fonction.

Pour atteindre ces objectifs, la fondation peut créer, reprendre et gérer toutes oeuvres et prendre toutes initiatives quelconques, acquérir tous biens meubles, construire ou acquérir tous immeubles nécessaires ou se rapportant aux buts définis de ceux ci-dessus.

2. Principes, règles et méthodes comptables. La Fondation tient ses livres en Euro (EUR) et les comptes annuels ont été préparés en concordance avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif à leur coût d'acquisition et sont diminuées des corrections de valeur calculées de façon linéaire sur base de leur durée de vie estimée.

Les subsides d'investissement sont enregistrés en diminution des immobilisations corporelles à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements, qui sont inscrits au compte de profits et pertes. Les amortissements sont calculés de façon linéaire et sont déterminés en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

b) Les créances sur ventes et prestations de services

Ces créances sont indiquées à leur valeur nominale diminuée d'une correction de valeur pour tenir compte des risques éventuels de non-recouvrement.

3. Immobilisations corporelles.

	2007	2006
Prix d'acquisition		
- au début de l'exercice	148.838,72	145.813,07
- acquisitions au cours de l'exercice	3.565,65	10.710,35
- retraits	0,00	-7.684,70
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	152.404,37	148.838,72
Corrections de valeur		
- au début de l'exercice	-132.801,51	-133.981,17
- de l'exercice	-2.081,46	-6.505,04
- annulées	0,00	7.684,70
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-134.882,97	-132.801,51
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	17.521,40	16.037,21

4. Créances inférieures à un an. Les créances se composent de la façon suivante:

	2007	2006
Clients	85.158,92	69.168,34
Clients douteux	-3.062,44	-3.912,44
Produits à recevoir	317.320,68	126.970,20
Total	399.417,16	192.226,10

5. Comptes de régularisation actif. Les comptes de régularisation se composent de la façon suivante:

	2007	2006
Charges constatées d'avance	15.739,04	16.569,17
Comptes transitoires	599,59	1.511,73
Total	16.338,63	18.080,90

6. Patrimoine. Un patrimoine initial de LUF 5.300.000,00, soit de EUR 131.383,57 a été apporté à la Fondation.

7. Résultats reportés et autres réserves. Le résultat de l'année 2006 a été affecté de la manière suivante:

	31.12.2006	Affectation du résultat 2006	31.12.2007
Résultats reportés	821.526,34	35.400,83	856.927,17

8. Comptes de régularisation passif. Les comptes de régularisation passif sont composés uniquement des comptes transitoires:

	2007	2006
Comptes transitoires	743,01	1.587,59
Comptes transitoires	743,01	1.587,59

9. Résultat exceptionnel. Les produits exceptionnels se composent essentiellement d'une reprise des factures fournisseurs non payées et non réclamées.

Les charges exceptionnelles se composent essentiellement de créances irrécouvrables.

FONDATION KANNERRSCHLASS

BUDGET PREVISIONNEL 2009

	2009	2008
	€	€
DEPENSES MIFA		
1. FRAIS D'ENTRETIEN		
1.1. CERES / Ecole des Parents		
Honoraires intervenants, indemnités	20 000	28 000
Cours dans les maternités	25 000	-
Réservation salles et matériel	1 200	1 200
Achat livres et documents	3 400	3 400
Frais de formation	1 000	-
Brochures, dépliants, relations publiques	8 000	10 000
Entretien voiture et frais de route	3 500	1 800
Divers	3 500	3 500
TOTAL CERES / ECOLE DES PARENTS	65 600	47 900
1.2. CAEMO (PAMO)		
Frais de fonctionnement	22 000	20 000
TOTAL CAEMO (PAMO)	22 000	20 000
1.3. CAC - CAS - SLEMO		
Administration	42 000	42 000
Argent de poche	4 800	4 800
Assurances et taxes	20 000	18 000
Auto-transport	31 000	26 000
Entretien, buanderie	11 000	10 500
Eau, électricité, combustible	46 000	43 000
Habillement	9 000	11 000
Lingerie, literie	3 400	3 400
Petit matériel, réparations	25 000	22 000
Alimentation	88 000	86 000
Loisirs	28 000	30 000
Frais d'école	5 500	5 500
Médecins, pharmacie	11 000	11 000
TOTAL CAC - CAS - SLEMO	324 700	313 200
TOTAL FRAIS D'ENTRETIEN	412 300	381 100

2. TRAITEMENTS ET SALAIRES		
2.1. CERES / Ecole des Parents	225 000	150 000
2.2. CAEMO (PAMO)	330 000	350 000
2.3. CAC - CAS - SLEMO	2 851 000	2 677 000
TOTAL TRAITEMENTS ET SALAIRES	3 406 000	3 177 000
3. FRAIS DE SPECIALISATION		
4. EMPPS	4 500	4 000
5. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	20 000	16 000
6. CONTRATS D'ENTRETIEN	6 200	6 200
7. PETITES ACQUISITIONS		
7.1. CERES / Ecole des Parents	300	300
7.2. CAEMO (PAMO)	860	860
7.3. CAC - CAS - SLEMO	6 000	6 000
TOTAL DEPENSES MIFA	3 866 660	3 591 460
RECETTES MIFA		
1. Domiciles de secours	125 000	150 000
2. Participations parents	42 000	45 000
3. Allocations familiales	96 000	100 000
4. Rentes pens. (orph., AVI)	5 000	7 000
5. Participations pensionnaires	5 000	6 000
6. CERES / Ecole des Parents		
Inscriptions Ecole des Parents	14 000	18 000
7. Participation MIFA	3 579 660	3 265 460
TOTAL RECETTES MIFA	3 866 660	3 591 460
DEPENSES LOGEMENTS POUR FAMILLES		
1. Administration	120	120
2. Taxes communales	800	800
3. Assurances	1 200	1 200
4. Eau, électricité, combustibles	9 600	9 000
5. Réparations, entretien, travaux divers	12 000	12 000
6. Divers	400	400
TOTAL DEPENSES LOG.POUR FAMILLES	24 120	23 520
RECETTES LOGEMENTS POUR FAMILLES		
1. Loyers	15 500	13 500
2. Charges	9 600	7 500
3. Intérêts créditeurs	1 100	800
TOTAL RECETTES LOG.POUR FAMILLES	26 200	21 800
SOLDE LOGEMENTS POUR FAMILLES	2 080	- 1 720
DEPENSES FONDATION		
1. Frais de fonctionnement		
1.1. Remplacement d'une voiture (25%)	4 000	4 000
1.2. Relations publiques	2 000	2 000
1.3. Repas annuel, cadeaux	10 000	9 000
1.4. Intérêts débiteurs	10 000	4 000
1.5. Prix Korczack	3 200	-
1.6. Divers	7 000	7 000
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT	36 200	26 000
2. Frais de personnel		
2.1. Responsable administrative (30h.)	62 700	59 500
2.2. Diff. poste éduc.dipl./grad. 235 CI-M	10 000	9 500
2.3. Primes de responsable	11 500	9 700
2.4. Formation continue du personnel	6 500	6 500
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	90 700	85 200
3. CERES / Ecole des Parents		

3.1. Educatrice graduée (20h./sem)	-	39 500
3.2. Educateur gradué Ville de Luxembourg	76 900	64 800
3.3. Frais de fonctionnem.Ville de Luxembourg	15 000	20 000
3.4. Educatrice graduée Ville d'Esch/Alzette	38 500	-
3.6. Frais de fonctionnem.Ville d'Esch/Alzette	15 000	-
3.7. CERES formations pour professionnels	45 000	45 000
3.8. Livres, documentation	5 000	5 000
3.9. Divers	1 500	1 500
TOTAL FRAIS CERES / ECOLE DES PARENTS	196 900	175 800
TOTAL DEPENSES FONDATION	323 800	287 000
RECETTES FONDATION		
1.1. Intérêts créditeurs	50 000	33 000
1.2. Dons	40 000	40 000
1.3. Recettes diverses	500	500
TOTAL FONDATION	90 500	73 500
2. CERES / Ecole des Parents		
2.1. CERES Ville de Luxembourg	91 900	84 800
2.2. CERES Ville d'Esch/Alzette	53 500	-
2.2. Formations, séminaires	125 000	125 000
TOTAL CERES / Ecole des Parents	270 400	209 800
TOTAL RECETTES FONDATION	360 900	283 300
SOLDE FONDATION	37 100	- 3 700

Fondation Kannerschlass
 KMIOTEK Christian
 Président

Référence de publication: 2008118898/2690/507.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11686. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11690. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Giudice Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.099.

Le bilan au 31.12.2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008123108/654/12.

Enregistré à Diekirch, le 14 août 2008, réf. DSO-CT00181. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080143471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Libeccio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 141.721.

—
 STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company HIGNAL ASSOCIATES LTD, a company incorporated under the British Virgin Islands International Business Company Act (Cap. 291) and re-registered under the BVI, Company Act 2004, with its registered office at

Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under the number 653569,

duly represented by Mr Carmine REHO, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal given on 24 July 2008;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person representing the incorporators and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability Corporation ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a Corporation with limited liability ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of Libeccio Sàrl (hereinafter referred to as the "Corporation").

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Corporation. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Corporation may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Capital - Units

Art. 5. Share Capital. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The share capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the partners, as the case may be.

The capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at ten million euros (EUR 10,000,000.-) to be divided into four hundred thousand (400,000) corporate units with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C*, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the units to be subscribed and issued, to determine if the units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Corporation or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part or all of such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

Art. 6. Transfer of Units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets of the Corporation.

Art. 7. Redemption of Units. The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Title III: General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

Art. 10. Single Member. If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV: Management

Art. 11. Board of managers. The Corporation is managed by a board of managers composed of a least 2 (two) managers, either partners or not, who are appointed for a limited or unlimited period by the general meeting of partners which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of partners.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of any two managers of the Corporation or (ii) sole signature of the sole manager; or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V: Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and nine.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

Title VI: Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Corporation may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of members

Title VII: Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended.

Subscription and paying-up

All the five hundred (500) corporate units have been subscribed by the Company HIGNAL ASSOCIATES LTD, pre-named.

All the five hundred (500) corporate units have been fully paid in by the subscribers pre-named so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Resolution of the member

Immediately after the incorporation of the Corporation, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at two (2).
- 3) The following persons are appointed as Managers for a period ending at the ordinary general meeting of the company resolving to approve the accounts of the Corporation as at 31 December 2009:
 - Mr François BROUXEL, Lawyer, born in Metz (France) on September 16, 1966, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
 - Ms Samia RABIA, Lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

117788

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at one thousand five hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société HIGNAL ASSOCIATES LTD, une société constituée suivant la loi sur les sociétés commerciales internationales des Iles Vierges Britanniques (Cap. 291) (British Virgin Islands International Business Company Act (Cap. 291)) et réenregistrée suivant la loi sur les sociétés de 2004 des Iles Vierges Britanniques (BVI, Company Act 2004), ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée sous le numéro 653569,

dûment représentée par Monsieur Carmine REHO, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juillet 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante représentant les fondateurs et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} : Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Forme - Nom. Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, sous le nom de Libeccio Sàrl (ci-après dénommée "la Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquiescer par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II: Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq (EUR 25,-) chacune.

Le(s) gérant(s) est (sont) autorisé(s) et mandaté(s) pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication des statuts dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, à réaliser toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.

Cette augmentation de capital pourra être souscrit et émis selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire.

Le(s) gérant(s) pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Chaque part sociale donnera droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III: Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV: Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par au moins deux (2) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'as-

semblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V: Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille neuf.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Titre VI: Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII: Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société HIGNAL ASSOCIATES LTD, prénommée.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, le seul associé, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

2) Le nombre de gérants est fixé à deux (2),

3) Les personnes suivantes:

- Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Maître Samia RABIA, avocat à la Cour, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

sont nommées en qualité de gérants pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire qui approuve le bilan au 31 décembre 2009.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées à mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: REHO; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 septembre 2008. Relation GRE/2008/3618. - Reçu soixante-deux euros et cinquante cents 0,50%= 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008122414/231/485.

(080142712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Braci Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.100.

Constituée par-devant Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 décembre 2001, acte publié au Mémorial C no 546 du 9 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRACI HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008123005/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09275. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080143346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2008.